

## Prérequis :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur

## Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.  
 Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

**Durée :** 7 heures

## Public :

Toute personne travaillant en hauteur avec des équipements de protection individuelle anti-chute.

**Modalité :** Présentiel

## Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen

## Evaluation de la satisfaction:

Enquête de satisfaction du stagiaire

## Sanction visée :

Certificat de réalisation

## Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

## Moyens pédagogiques :

Support de cours formateur, support stagiaire, vidéo projecteur, matériel pratique, formation pratique réalisée sur une plateforme pédagogique dédiée

**Référence AFPI :** SEC-02-024

## OBJECTIFS

Les chutes de hauteur figurent parmi les principales causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne, notamment lors de l'utilisation d'échafaudages. Pour y faire face, des mesures réglementaires ont été mises en place, telles que la directive 2001/45/CE et le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, encadrant l'usage des équipements de travail en hauteur et la formation des personnels concernés.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et évaluer les risques liés aux travaux en hauteur, aussi bien dans les activités internes qu'externes de l'entreprise
- Connaître la réglementation en vigueur et les principes de prévention associés
- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI), en particulier le harnais, de manière adaptée et sécurisée
- Intervenir en toute sécurité lors de travaux temporaires en hauteur, en appliquant les bonnes pratiques sur chantier
- Contribuer à la gestion globale de la sécurité sur les postes de travail en hauteur

## PROGRAMME DE FORMATION

- Statistiques et réglementation**
  - ↳ Les statistiques des Accidents du Travail
  - ↳ Les dispositions réglementaires
  - ↳ Droits, obligations et responsabilités
- Prévention des risques**
  - ↳ Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
  - ↳ Les partenaires de la prévention et leur rôle
  - ↳ Que faire en cas d'accident ?
  - ↳ Processus menant à l'AT et à la MP
  - ↳ Risques et sanctions liés à la prise de substances
- Travail en hauteur**
  - ↳ Prévention contre les risques de chutes de hauteur
  - ↳ Moyens d'accès et postes de travail avec protection collective
  - ↳ Postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques
  - ↳ EPI contre les chutes de hauteur
- Partie pratique**
  - ↳ Mise en place des équipements de sécurité
  - ↳ Techniques de déplacement en hauteur
  - ↳ Utilisation des EPI et port du harnais

## DEBOUCHES

Néant

## PASSERELLES

Néant